

AC 1 : Servitude de protection des monuments historiques classés ou inscrits :

- Monument historique
- Périmètre de protection des abords des monuments historiques

AC2 : Servitude relative aux sites inscrits et classés :

- Site inscrit ou classé

AC4 : Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager :

- Site Patrimonial Remarquable de Fécamp

AR1 : Servitude de champ de vue pour la navigation maritime :

- AR1
- AR1

AS1 : Servitude résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales :

- Point de captage
- Périmètre de protection immédiat *
- Périmètre de protection rapproché
- Périmètre de protection éloigné

I3 : Servitude relative au transport de gaz naturel :

- Canalisation de transport de gaz
- Poste technique
- SUP1 : Servitude de maîtrise de l'urbanisation

I4 : Servitude relative aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité :

- Ligne électrique
- Poste électrique

PM1 : Plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) :

- PPRN de la Vallée de la Valmont et de la Ganzville **

PT 1 : Servitude de protection des centres de réception radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques :

- PT1
- PT1

PT 2 : Télécommunication - protection contre les obstacles :

- PT2
- PT2

T1 : Servitude relative aux voies ferrées :

- Voie ferrée

Éléments de contexte :

- Limite communale
- Limite parcellaire
- Bâti

* Périmètre immédiat du captage d'un port non représenté
(Source : Agence Régionale de la Santé de Normandie)
** Rapport de l'ensemble des PPRN pour l'information
Le zonage des risques naturels est à l'initiative de l'État (décret 2010-1261)
Se reporter au zonage officiel du PPRN par commune, annexé au PPR

Éléments du patrimoine :

Servitude AC2 :

- 2 : Site de la Côte d'Albâtre (site inscrit)
- 3 : Site de la Côte d'Albâtre (site classé)
- 4 : Site de la Côte d'Albâtre (domaine public maritime)
- 6 : Vallon de Vaucottes

N
Echelle : 1:5 000



Fécamp
Caux Littoral Agglo



auddicé
urbanisme

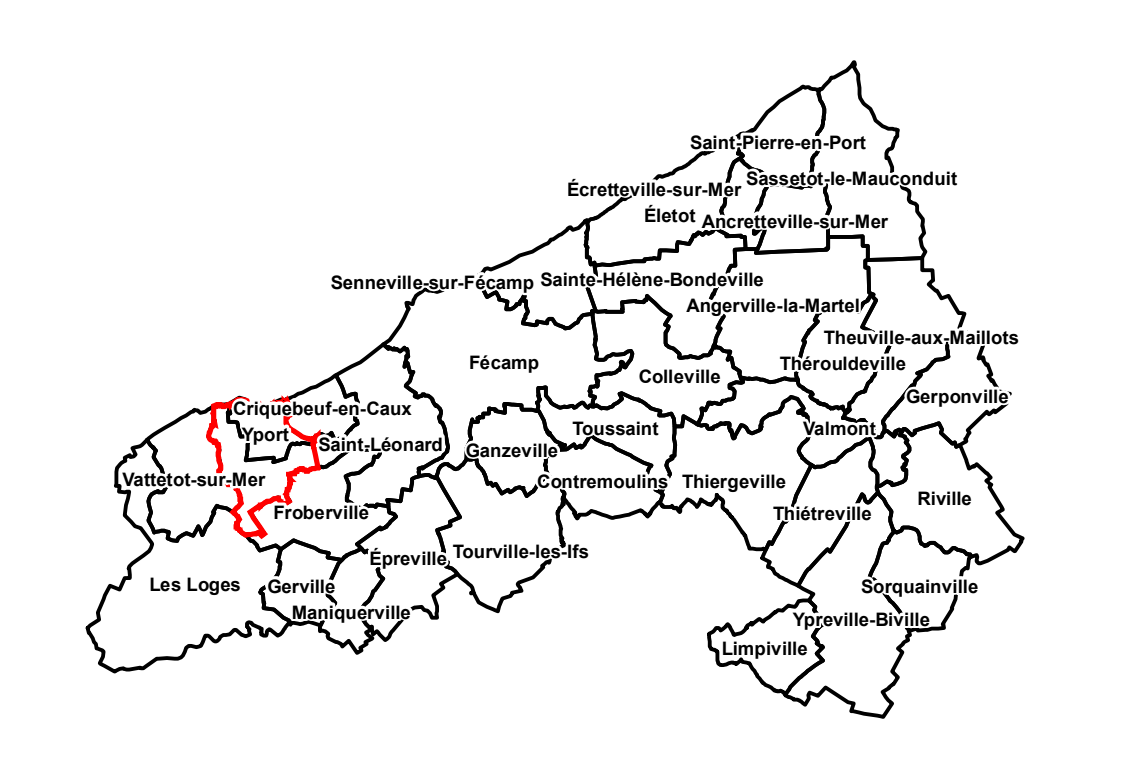
Elaboration du Plan Local d'Urbanisme

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION FECAMP CAUX LITTORAL

APPROBATION

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Yport - Saint-Léonard ouest



Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire
en date du 10/12/2019
La Présidente,